



Département des Ardennes

4C2

COMMUNE DE VILLERS-SEMEUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

Extrait de la planche 2 : partie Sud
PROJET DE MODIFICATION (de droit commun)
(Modifications projetées en rouge)

Echelle 1 / 2.000 ème

Vu pour être notifié aux personnes
publiques associées à la procédure, avant
le lancement de l'enquête publique.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

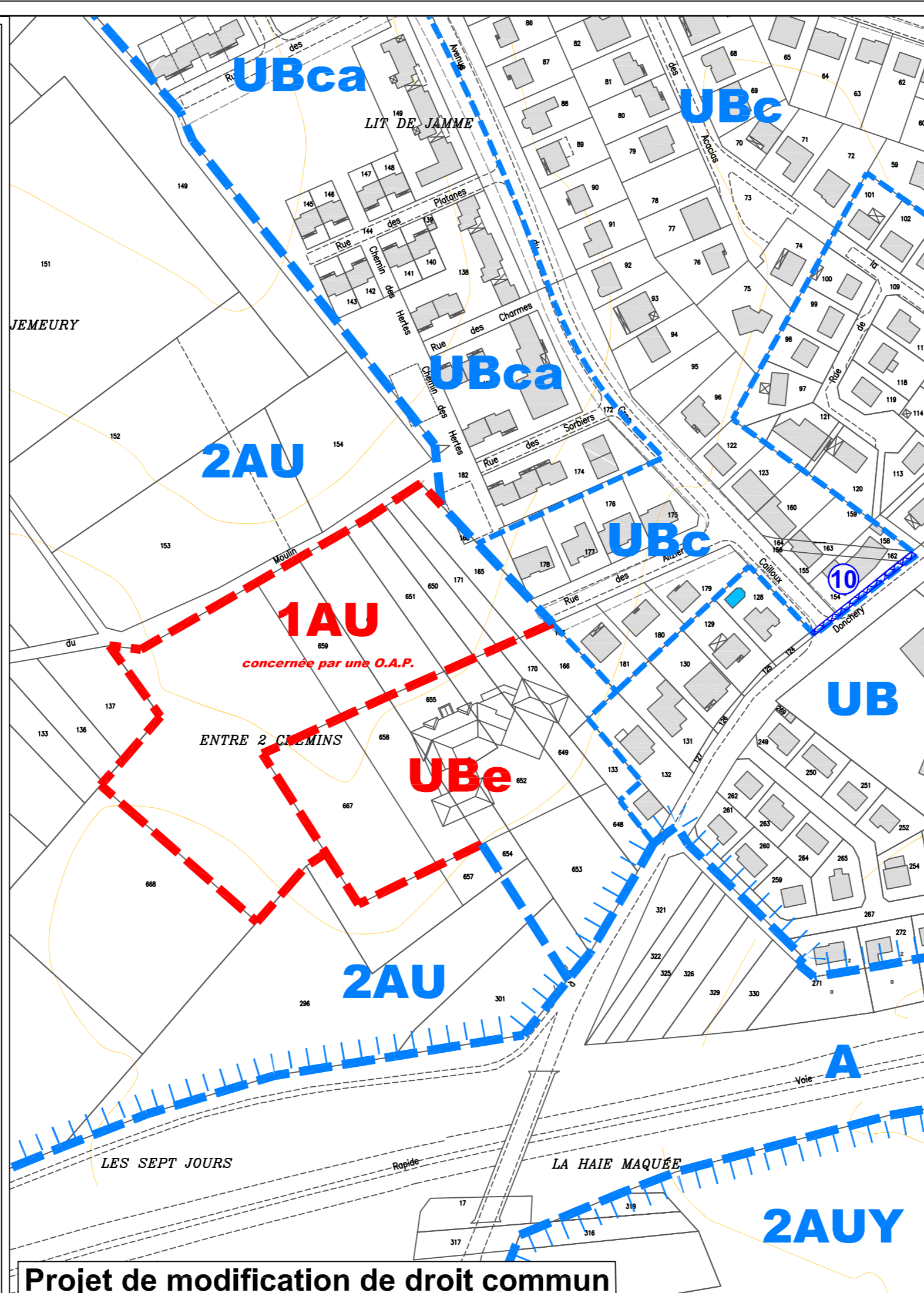
Jérémy DUPUY



BUREAU D'ÉTUDES DUMAY
28-30 Avenue Philippoteaux - B.P. 10078
08203 SEDAN Cedex
Tel.03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
E-mail dumay@dumay.fr

Approuvé le : 25.11.1994

Révisé le:	Modifié le:	Mis à jour le:
04.02.2009		
17.01.2013 (révision simplifiée)		



Projet de modification de droit commun

LEGENDE

	Limite de Commune		Courbes de niveaux
	Limite de zone		Emplacement réservé
	Limite de secteur		Éléments remarquables à protéger au titre de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme
	Droit de préemption urbain		

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHÉE
10	Préservation d'une zone de recul rue Louise Michel	Commune de Villers-Semeuse	316 m ²

RAPPEL DENOMINATION DES ZONES

UA	Zone Urbaine à vocation mixte
UB	
UY	Zone Urbaine à vocation d'activités
1AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat (à court terme)
2AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat (à long terme)
2AUY	Zone à urbaniser à vocation d'activités (à long terme)
A	Zones Agricoles
N	Zones naturelles et forestières